COMMUNE DE LUSSERY-VILLARS
Municipalité

Décisions et informations municipales de juillet à septembre 2026

	Conformément à la Loi cantonale sur l'information, la Municipalité de Lussery-Villars communique ses activités et les décisions d'intérêt général qu'elle a prises, étant entendu que celles-ci ne représentent qu'un extrait des nombreux dossiers qu'elle est amenée à traiter lors de chacune de ses séances hebdomadaires.
Dates	**Sujets / décisions / informations**
06.07.2026	Vy-de-Mauraz informe et demande à sensibiliser la population à une consommation raisonnée de l'eau potable en cette période de sécheresse
	D'accepter la proposition du choix de la tuile pour les travaux chez Guignet-Bapst, rue de la Dîme.
	De mandater Coss'Electro pour les divers travaux électriques des différents bâtiments communaux.
13.07.2026	La DGE informe que les feux en plein air sont interdits sur tout le territoire cantonal à la vente et à l'utilisation d'engins pyrotechniques. Des panneaux ont été installés au refuge, place de jeu, forêts.
27.07.2026	Pour donner suite à la demande de la commune de Daillens, le panneau d'interdiction dans les arbres a été dégagé vers le pont en bas de la Venoge.
	De préaviser favorablement la demande de la délivrance d'une licence pour Auberge communale
10.08.2026	La DGTL informe que le délai été prolongé pour le résultat de l'enquête préalable pour le PACom.
17.08.2026	De prendre note de la résiliation anticipée de la convention de ramonage au 31.12.2026. La Municipalité décide de désigner M. Compondu qui reprend l'entreprise Robert-Grandpierre
07.09.2026	Prend acte de la démission du responsable du refuge au 31.12.2026.
	Valorsa a mandaté une personne pour réaliser la surveillance. Il a suivi la tournée du 17 juin 2026. Le taux de non-conformité moyen était alors de **1.1 %** soit au-dessous du taux maximum autorisé de 5%.
	D'accepter une demande d'un privé de se parquer vers le cimetière de Villars pendant la période de chasse.
	Mise à ban : en cas de dénonciation, il est décidé d'amender de CHF 100.00 et de CHF 50.00 (frais administratifs)
	D'accepter les préavis suivants : 06-2027, arrêté d'imposition 2027 et 07-2027, délégation de compétence législature 2026-2031
	Début des travaux pour la pose du passage à piéton à la chapelle, le 12.10.26
14.09.2026	D'autoriser la pose d'affiche pour le recrutement SDIS du 5.11.2026
	D'écrire aux Tamalous afin de les informer que la commune offre la moitié du prix de abonnement Ciné-Séniors au cinéma de Cossonay
	De ne pas proposer l'achat de sapin de Noël aux habitants
	a pris connaissance du renouvellement par la Direction générale de l'Environnement du permis de recherche en surface déjà accordé à Swiss Geo Energy pour la recherche de ressources de géothermie profonde (« Eclépens 3 »)
28.09.2026	D'accepter la demande de dérogation pour l'abattage de deux arbres, parcelle 146, Etat de Vaud
	De désigner pour la liégislature 2026-2031, les commissions suivantes
	Commission de salubrité : Municipal de la police des constructions François Weihs, Yvan Stutzmann, Syndic, et un médecin
	Commission d'urbanisme : Municipal de la police des constructions François Weihs, Yvan Stutzmann, Syndic, Fabien Riva, bureau d'architecte et une personne responsable de la sécurité, en cas de nécessité.
	Commission de naturalisation : la Municipalité est déléguée, Yvan Stutzmann, Syndic et Anne-Claude Baud, secrétaire municipale sont désignés pour les rapport de police.
	De renouveler le salage des routes à l'entreprise Terrapan
juin-septembre	Pendant cette période la Municipalité a traité diverses demandes liées à la police des constructions
	a fixé les participations municipales à diverses séances et assemblées d'associations intercommunales